

**République Française**  
Arrondissement de CHATEAU-GONTIER  
Département de la Mayenne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*DE LA COMMUNE DE LA ROË (53350)*

L'an deux mil vingt et un, huit avril, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de la basse-cour, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le premier avril deux mil vingt et un.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le premier avril deux mil vingt et un.

**Étaient présents :** Mme BOISHUS Justine, Ms. CHADELAUD Gaétan, Mme COUILLARD Nancy, M. DERSOIR Sylvain, M. DUCHET Charles, Mme DREUX Sonia, Mme GIRET Marie-Paule, M. MERLIER Claude et M.PESLERBE Jean-Claude formant la majorité des membres en exercice

**Était excusé :** M. CHARRON Martial

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, Jean-Claude PESLERBE a été élu pour assurer ces fonctions qu'il a acceptées.

**I. Administration**

**2021-13 : Frais Scolarité 2020 – 2021 – Saint-Aignan-sur-Roë :**

Monsieur le Maire informe qu'un courrier de la commune de Saint Aignan sur Roë en date du 25 février dernier concernant les frais de scolarisation d'enfants habitant La Roë a été reçu à la mairie. La participation financière par élève est 430€ pour un enfant en primaire et 1409 € pour un enfant en maternelle.

Il est rappelé que la commune a adhéré au RPI Elargi Ballots, Livré la Touche et La Roë depuis septembre 2012 pour accueillir les enfants sur le site de l'école publique Lefizellier à Ballots. Il est rappelé également que seul le transport scolaire, assuré par le Conseil Départemental, est prévu vers la commune de Ballots.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**Décide** de participer aux frais de scolarisation (en s'alignant sur les tarifs du Regroupement Pédagogique Intercommunal) à hauteur de 406.95 € par enfant.

**2021-14 : Décision modificative n°1 :**

Les crédits budgétaires pour régler la facture de territoire d'énergie Mayenne n'ont pas été imputés au bon compte :

Imputés en premier lieu au compte 2181 (Installations générales, agencements et aménagements divers), suite à la demande de la trésorerie, le paiement doit se faire au compte 2041582 (Bâtiments et installations).

Il faut donc procéder à une décision modificative afin de pouvoir régler la facture :

2181 : - 46 188,98 €

2041582 : + 46 188,98 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**Accepte** de procéder à la décision modificative suivante :

Chapitre 21 - article 2181 : - 46 188,98 €

Chapitre 20 – article 2041582 : + 46 188,98 €

### **2021-15 : Vote des taux – impôts locaux**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

**Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1636 B,

**Vu** le budget primitif de la Roë

**Considérant** qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,

- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

**Considérant** la suppression de la taxe d'habitation

En remplacement de la Taxe d'habitation, les communes percevront en 2021 la part Départementale de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) complétée ou diminuée par l'application du coefficient correcteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**Décide** de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2021 comme présenté ci-dessous :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.07 % + 19,86 % = 54.93 % \*

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.90%

\*Pour compenser la taxe d'habitation, de l'ancien taux de TFB départemental (19,86%) est additionné au taux de référence de la commune (35.07%)

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### **Dispositif Argent de Poche**

Les chantiers citoyens Argent de poche peuvent être organisés pendant cette période de vacances scolaires uniquement s'ils se déroulent en extérieur, avec un maximum de 6 personnes et dans le respect de l'ensemble des gestes barrières

### **Silos Atelier**

La préparation (avec la toupie) aura lieu le dernier samedi de mai.

### **Curage des Fossés**

Curage des Fossés les semaines 17 et 18 pour les chemins des Jaunouses et de la Maugeonnerie.

### **Cimetière – Levée de concessions**

Une reprise de 3 concessions abandonnées sera réalisée en 2021

### **Présentation de la saison estivale à La Roë**

Madame BOISHUS fait le compte rendu de sa rencontre avec Madame CAVAN du 01 avril 2021 concernant les « Nuits de la Mayenne ».

Les « Nuits de la Mayenne » auront lieu le 11 août 2021 à La Roë.

### **2021-16 : Antoine Hocdé – Pose de barrières canadiennes**

Lecture du courrier de M. Pierrick GILLES, vice-président de la communauté de communes à la voirie.

Présentation du projet provisoire de barrières canadiennes (préalablement à la construction d'un boviduc) par Monsieur HOCDE.

Après en avoir délibéré, avec une voix contre et 9 voix pour, le conseil municipal :

**Décide** d'accepter la mise en place provisoire de barrières canadiennes jusqu'au 31 octobre 2021.

**Décide** de rédiger une convention entre la mairie et M. HOCDE pour le projet provisoire de barrières canadiennes (préalablement à la construction d'un boviduc).

**Souhaite** qu'un arrêté municipal soit pris suite à la signature de ladite convention.

### **Point COVID**

Compte rendu par M. CHADELAUD des décisions de la cellule de crise mise en place par la communauté de communes du pays de Craon concernant suite à l'annonce du 3<sup>ème</sup> confinement.

### **2021-17 : Contribution à la scolarité des enfants scolarisés à l'école privée de Ballots**

Madame GIRET rappelle qu'une rencontre a eu lieu avec l'école privée Saint-Antoine de Ballots, suite à la demande de subvention de la part de l'OGEC, et à la délibération n°2021-01 dans laquelle le conseil municipal avait décidé de ne pas verser d'argent à l'OGEC de l'école privée Saint-Antoine de Ballots sous forme de subvention, mais souhaitait contribuer à la scolarité des enfants de La Roë directement via l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**décide** de contribuer à la scolarité des enfants dans les mêmes conditions que pour les enfants scolarisés dans l'école publique, à hauteur de 406.95€ auquel est soustraite la part des familles.

### **Point chantier**

Les élus se sont réunis sur le chantier suite à la démolition de la maison située 18 rue Robert d'Arbrissel.

Monsieur CHADELAUD a annoncé que l'arrêté prescrivant des recherches archéologiques sur la parcelle sur laquelle allait être aménagé le city-stade a été abrogé. Les travaux débutent le lundi 12 avril 2021.

En attente de la pose du poteau pour le portail.

### **Panneaux signalisation suite à l'adressage**

Organisation pour la distribution des numéros.

### **Organisation des élections**

Absence de Gwénaëlle le jour des élections, un test pour l'envoi dématérialisé des résultats a été réalisé avec Jean-Claude et Marie-Paule.

Une demande a été réalisée pour que les élections se déroulent salle de la basse-cour (au lieu de la salle du conseil habituellement), afin de pouvoir respecter les gestes barrières, mais aussi avoir la place puisqu'il y a deux élections le même jour.

Un tableau sera transmis au conseil municipal afin qu'ils s'inscrivent pour des permanences le jour des élections

**COMMUNE DE LA ROE****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 08 avril 2021**

<b>N° délibérations</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>N° page</b>
2021-13	Frais Scolarité 2020 – 2021 – Saint-Aignan-sur-Roë	15
2021-14	Décision modificative n°1	15
2021-15	Vote des taux – impôts locaux	16
2021-16	Antoine Hocdé – Pose de barrières canadiennes	17
2021-17	Contribution à la scolarité des enfants scolarisés à l'école privée de Ballots	17

CHADELAUD Gaétan	Maire	
PESLERBE Jean-Claude	Adjoint	
GIRET Marie-Paule	Adjoint	
BOISHUS Justine	Adjoint	
DERSOIR Sylvain	Conseiller	
MERLIER Claude	Conseiller	
DUCHET Charles	Conseiller	
DREUX Sonia	Conseiller	
CHARRON Martial	Conseiller	
COUILLARD Nancy	Conseiller	